

## Déchetterie d'Aubonne

### Que peut-on amener ?

- Médicaments et produits désinfectants
- Aérosols, colles, peinture / lubrifiants, ou autres
- Thermomètres au mercure
- Produits phytosanitaires, herbicides, fongicides, pesticides
- Piles, accumulateurs et batteries de voiture
- Produits de traitement du bois et décapants
- Révélateurs, fixateurs et bains photo
- Produits chimiques utilisés pour : nettoyer, détartrer, déboucher

- Lampes et tubes fluorescents, lampes halogènes
- Matériel électronique et informatique (SWICO)
- Electroménagers / frigos, congélateurs, etc. (SENS)



#### Information utile

Pour des grandes quantités, merci d'avertir 24h à l'avance.

### Qui peut amener ?

Le personnel de voirie des communes suivantes :

**Aubonne - Ballens - Berolle - Bière - Gimel - Longirod -  
Marchissy - Mollens - Saint-George - Saint-Livres - Saubraz**

### Quand peut-on amener ?

2024

Les mercredis:

**Uniquement de 10h00 à 12h00**

Janvier	Février	Mars	Avril
3 17 31	14 28	13 27	10 24
Mai	Juin	Juillet	Août
8 22	5 19	3 17 31	14 28
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
11 25	9 23	6 20	4 18

### Où amener (point de collecte) ?

**Déchetterie intercommunale d'Aubonne** / En Chetry